Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1281

Artikel: Associations caritatives : de moins en moins de cadeaux sous le sapin
Autor: Escher, Gérard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025650

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De moins en moins de cadeaux sous le sapin

Sans doute avez-vous vous reçu les habituelles demandes de dons qui remplissent les boîtes aux lettres aux alentours de Noël. Toutes ces associations font appel à votre générosité, et à votre commisération censées être plus prolixes avant les fêtes, ou à votre culpabilité de consommateur effréné.

BIEN SÛR, SI les appels de fonds des diverses associations caritatives coïncident avec la période de Noël, ce n'est pas seulement pour toucher nos âmes attendries, c'est que la misère est plus dure à l'approche de l'hiver, les solitudes plus vastes et les besoins plus âpres. Mais ne nous y trompons pas. Crise oblige, les associations caritatives telles que Caritas ou le Centre social protestant doivent gérer de plus en plus de cas de marginalisation sociale: personnes à l'assurance vieillesse, personnes bénéficiant de l'AI, toxicomanes, chômeurs en fin de droits ou migrants.

Travail de proximité, recul des subventions

Le filet social tissé par l'Etat permet certes d'amortir en partie les chutes vers la paupérisation. Mais des personnes passent néanmoins entre les mailles du filet, soit parce qu'elles l'évitent, soit parce que leur désespérance n'est pas chiffrable, ni quantifiable. Et c'est là que le rôle des associations caritatives est primordial: prendre le relais de l'Etat sur le terrain de la pauvreté, agir avec des structures plus légères, moins bureaucratisées, afin d'offrir aux gens un soutien tant psychologique que financier. L'implantation de ces institutions au cœur des quartiers plutôt populaires des villes témoigne du travail de proximité effectué par les associations caritatives (rue de Carouge poúr Caritas-Genève, rue César-Roux pour Caritas-Vaud).

Les institutions sociales fonctionnent sur un équilibre fragile: dons, vente des objets de récupération et subventions des collectivités publiques, cantonales, communales et fédérales (Office des réfugiés, Office fédéral des assurances sociales).

Or force est de constater que les difficultés rencontrées par les personnes à la limite de la pauvreté augmentent de façon inversement proportionnelle aux moyens financiers à disposition. Caritas-Genève se dresse aussi contre des mesures prises par les collectivités publiques qui paraissent anodines mais qui obstruent considérablement leur action et augmentent leur coût.

Ainsi Caritas a un service de désendettement destiné à aider les personnes à assainir leur situation financière. Elle fait donc une demande à l'Office des poursuites afin d'obtenir les documents nécessaires à l'examen du problème. Jusqu'à présent l'obtention des ces papiers étaient gratuite. Or maintenant les émoluments sont facturés (25 fr.). Situation absurde quand on sait que le service de désendettement est justement fait pour que l'Etat récupère ses arriérés d'impôt. La diminution des subventions aux organismes de vacances privés est un calcul peu rentable si l'on considère que c'est une institution qui joue un rôle non négligeable dans le domaine de la prévention et de l'épanouissement des jeunes. L'Association des foyers de Jour du canton de Genève se voit aussi menacée par les restrictions budgétaires cantonales, etc.

Moins de polyvalence

Mais ce sont surtout les orientations fédérales qui menacent la bonne marche des associations caritatives. L'ordonnance d'application sur la TVA, entrée en vigueur en 1995, impose à toute association à but non lucratif ou à but d'utilité publique de payer la TVA sur les produits commercialisés. Pour Caritas ou le Centre social protestant, par exemple, il s'agit de vêtements ou d'objets de seconde main destinés essentiellement à une clientèle peu fortunée; il leur est donc impossible d'augmenter les prix et donc de répercuter la TVA, qui est alors prise sur la marge de vente. Pour le CSP-Vaud, cela représente une perte sèche de 100 000 fr. par année, somme considérable vu l'accroissement de leurs activités.

Enfin, plus révélateur, l'OFAS, chargé d'octroyer les subventions publiques dans le domaine de l'AVS et de l'AI, substitue à l'arrosage systématique aux institutions sociales le ciblage des subventions. Aux uns les réfugiés statutaires, aux autres les personnes invalides ou les toxicomanes.

Partage du territoire

Les associations caritatives sont ainsi obligées de se partager le territoire social fragmenté, entrant en concurrence en vue d'obtenir la manne fédérale. Le Carré, par exemple, institution dépendant de Caritas-Genève offre des repas tous les jours réunissant quelque 150 personnes, tous problèmes confondus: des gens seuls, vieux ou invalides, des jeunes toxicomanes ou des étrangers en quête de solidarité; jusqu'à présent l'OFAS finançait ce service avec souplesse et tolérance, ne comptabilisant pas de façon stricte les prestataires de l'AVS ou de l'AI qui bénéficient d'un repas. A l'heure actuelle, seuls ceux-ci peuvent compter sur une subvention fédérale. Politique identique pour le CSP-Vaud où la subvention fédérale a diminué de 200 000 fr. par année pour les personnes à l'AVS et à l'AI.

Défense des généralistes

Les pouvoirs publics, tant au niveau cantonal que fédéral veulent ainsi obliger les associations caritatives à se regrouper et à se spécialiser dans la misère, instituant des méthodes opposées à celles préconisées pour le corps humain: réduire les généralistes, créer des spécialistes. On ne peut nier que l'équipement social privé, édifié depuis les années 60, est important en Suisse, et qu'il s'y ajoute celui des collectivités publiques. Mais le caractère polyvalent des institutions telles que Caritas ou le CSP est indispensable, s'il l'on veut maintenir un filet social de première urgence, répondant à tous les besoins de solidarité, si l'on ne veut pas isoler les pauvretés les unes par rapport aux autres. *gs*